

Département de l'AIN
Arrondissement de Gex
Commune de Ferney-Voltaire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 23 septembre 2024

Sous la présidence de Monsieur Daniel RAPHOZ, Président,

Nombre de délégués : 15

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 12

Présents :

M. ALLIOD, M. LANDREAU, M. BABALEY, Conseillers Municipaux.

M. KIENZLER, Mme DURAFFOUR, Mme SEILER, M. TRAN DINH, Mme LAGONDET-CHARRUE, Mme METRAS, Membres extérieurs.

Excusés :

M. Daniel RAPHOZ, Président

Mme HARS (pouvoir donné à M. ALLIOD)

M. PHILIPPS (pouvoir donné à M. TRAN DINH)

Mme CARR-SARDI (pouvoir donné à M. BABALEY)

Mme GENTON

Absente :

Mme MANNI

Invités :

Adeline Bernard, Directrice des services de proximité

Catherine TALBOT, Directrice des Finances

Emily MATHIAS, Assistante administrative CCAS

Julie LAZZERI, Assistante administrative CCAS

Objet : DELIBERATION N°18 – Participation financière pour la sortie des Aînés

Le CCAS étant réuni de manière régulière.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de fixer une participation financière pour les personnes participantes aux sorties annuelles des « Seniors »,

CONSIDERANT que compte tenu du coût de ces sorties, une participation de 30€ par personne reste raisonnable,

CONSIDERANT que dans la mesure où le transport étant prévu pour un nombre prédéfini de participants, sous réserve des places disponibles une fois le délai de réponse expiré pour les ferneysiens, il est envisagé d'accepter des participants accompagnateurs non ferneysiens.

CONSIDERANT qu'il y a eu lieu d'appliquer un tarif différent pour les non ferneysiens qui sera donc fixé au coût réel de l'activité sans le transport.

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration décide

ARTICLE 1 : de fixer la participation aux sorties « Seniors » à 30€ par personne,

ARTICLE 2 : d'accepter l'inscription de participants accompagnateurs non ferneysiens sous réserve de places disponibles une fois le délai de réponse expiré,

ARTICLE 3 : De fixer la participation des participants non ferneysiens aux sorties « seniors » au coût réel de l'activité sans le transport,

ARTICLE 4 : que ces sommes seront encaissées par et sur le budget du Centre Communal d'Action Sociale.

ARTICLE 5 : Monsieur le président ou son représentant sont autorisés à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cet effet.

ARTICLE 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

POUR : 12


CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La délibération est adoptée.

Le Vice-Président du CCAS,

Christian ALLIOD

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'CCAS DE FERNEY-VOLTAIRE' around the top and 'AIN' at the bottom, with a central emblem featuring a figure and a star.

Département de l'AIN
Arrondissement de Gex
Commune de Ferney-Voltaire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 23 septembre 2024

Sous la présidence de Monsieur Daniel RAPHOZ, Président,

Nombre de délégués : 15

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 12

Présents :

M. ALLIOD, M. LANDREAU, M. BABALEY, Conseillers Municipaux.

M. KIENTZLER, Mme DURAFFOUR, Mme SEILER, M. TRAN DINH, Mme LAGONDET-CHARRUE, Mme METRAS, Membres extérieurs.

Excusés :

M. Daniel RAPHOZ, Président

Mme HARS (pouvoir donné à M. ALLIOD)

M. PHILIPPS (pouvoir donné à M. TRAN DINH)

Mme CARR-SARDI (pouvoir donné à M. BABALEY)

Mme GENTON

Absente :

Mme MANNI

Invités :

Adeline Bernard, Directrice des services de proximités

Catherine TALBOT, Directrice des Finances

Emily MATHIAS, Assistante administrative CCAS

Julie LAZZERI, Assistante administrative CCAS

Objet : DELIBERATION N°19 – Aide financière destinée à Madame Arbenita KALANICA

Le CCAS étant réuni de manière régulière.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la demande de l'Association Accueil Gessien au profit de Madame Arbenita KALANICA,

Considérant que le CCAS de Ferney-Voltaire est sollicité pour une aide financière pour le paiement des factures de cantine pour ses enfants du mois de Juillet 2024 pour un montant de 24,30 euros et du mois juin 2024 pour un montant de 121,50 euros, soit un montant total de 145,80 euros.

Considérant les factures de cantine du mois de juin et juillet 2024, jointes en annexe,

Considérant qu'il y a lieu d'aider cette personne,

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration décide

ARTICLE 1 : de répondre favorablement à la demande d'aide financière de Madame Arbenita KALANICA, pour un montant total de 145,80 euros (24,30 euros pour la facture du mois de juillet 2024 et 121,50 euros pour la facture du mois de juin 2024).

ARTICLE 2 : D'inscrire cette somme au budget.

ARTICLE 3 : De préciser que ces sommes seront directement versées au centre d'encaissement des finances publiques.

ARTICLE 4 : Monsieur le président ou son représentant sont autorisés à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cet effet.

ARTICLE 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La délibération est adoptée.

Le Vice-Président du CCAS,

Christian ALLIOD

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'C. Alliod', written over a circular official seal. The seal contains the text 'CCAS DE FERNEY-VOLTAIRE' around the top edge and 'AIN' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a star above their head.

Département de l'AIN
Arrondissement de Gex
Commune de Ferney-Voltaire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 23 septembre 2024

Sous la présidence de Monsieur Daniel RAPHOZ, Président,

Nombre de délégués : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 13

Présents :

M. Daniel RAPHOZ, Président

M. ALLIOD, M. LANDREAU, M. BABALEY, Conseillers Municipaux.

M. KIENTZLER, Mme DURAFFOUR, Mme SEILER, M. TRAN DINH, Mme LAGONDET-CHARRUE, Mme METRAS, Membres extérieurs.

Excusés :

Mme HARS (pouvoir donné à M. ALLIOD)

M. PHILIPPS (pouvoir donné à M. TRAN DINH)

Mme CARR-SARDI (pouvoir donné à M. BABALEY)

Mme GENTON

Absente :

Mme MANNI

Invités :

Adeline Bernard, Directrice des services de proximités

Catherine TALBOT, Directrice des Finances

Emily MATHIAS, Assistante administrative CCAS

Julie LAZZERI, Assistante administrative CCAS

**Objet : DELIBERATION N°20 – Augmentation du montant du bon cadeau et de la valeur du colis
de Noël pour les seniors**

Le CCAS étant réuni de manière régulière.

CONSIDERANT l'organisation du Noël des seniors qui ont le choix entre la participation au repas, un bon cadeau ou un colis de Noël,

CONSIDERANT que pour des raisons d'équité il convient d'augmenter la valeur du bon cadeau et du colis pour être pratiquement équivalente à la valeur du repas par personne,

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration décide

ARTICLE 1 : de fixer la valeur du bon cadeau et du colis de Noël à 30 euros

ARTICLE 2 : D'inscrire cette somme au budget.

ARTICLE 3 : Monsieur le président ou son représentant sont autorisés à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cet effet.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La délibération est adoptée.

Le Vice-Président du CCAS,

Christian ALLIOD



Département de l'AIN
Arrondissement de Gex
Commune de Ferney-Voltaire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 23 septembre 2024

Sous la présidence de Monsieur Daniel RAPHOZ, Président,

Nombre de délégués : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 13

Présents :

M. Daniel RAPHOZ, Président

M. ALLIOD, M. LANDREAU, M. BABALEY, Conseillers Municipaux.

M. KIENTZLER, Mme DURAFFOUR, Mme SEILER, M. TRAN DINH, Mme LAGONDET-CHARRUE, Mme METRAS, Membres extérieurs.

Excusés :

Mme HARS (pouvoir donné à M. ALLIOD)

M. PHILIPPS (pouvoir donné à M. TRAN DINH)

Mme CARR-SARDI (pouvoir donné à M. BABALEY)

Mme GENTON

Absente :

Mme MANNI

Invités :

Adeline Bernard, Directrice des services de proximité

Catherine TALBOT, Directrice des Finances

Emily MATHIAS, Assistante administrative CCAS

Julie LAZZERI, Assistante administrative CCAS

Objet : DELIBERATION N°21 – Décision modificative n°1

Le CCAS étant réuni de manière régulière.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-23

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-6, L.123-10 à L.123-12,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux CCAS et CIAS, au 1er janvier 2024,
Vu la délibération n°4-2024 du 3 avril 2024 relative à l'adoption du Budget Primitif 2024,

Vu la délibération n°8-2024 du 27 mai 2024 relative à l'adoption du Budget Supplémentaire 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires en cours d'exercice, comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement			
Article	Fonction	Libellé	Montant
60611	420	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 500,00 €
60622	4238	CARBURANTS	-600,00 €
6064	020	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	100,00 €
611	020	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	101,72 €
61351	4238	MATÉRIEL ROULANT	2 000,00 €
614	420	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	18 000,00 €
6161	020	ASSURANCE MULTIRISQUES	1 400,00 €
6161	4238	MULTIRISQUES	-800,00 €
6232	428	FÊTES ET CÉRÉMONIES	2 000,00 €
6234	020	RÉCEPTIONS	114,00 €
6236	4238	PUBLICATIONS	700,00 €
Total chapitre 011			24 515,72 €
6218	020	Autres personnel extérieur	-26 668,02 €
6333	4238	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	12,20 €
64131	4238	Rémunérations	472,96 €
6451	4238	Cotisations à l'URSSAF	103,22 €
6453	4238	Cotisations aux caisses de retraite	31,34 €
6454	4238	Cotisations aux ASSEDIC	45,16 €
6458	4238	Cotisations aux autres organismes sociaux	73,30 €
6475	4238	Médecine du travail, pharmacie	1,82 €
Total chapitre 012			-25 928,02 €
65133	424	SECOURS D'URGENCE	412,30 €
65134	424	AIDES	1 000,00 €
Total chapitre 65			1 412,30 €
Total dépenses de fonctionnement			0,00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré décide :

ARTICLE 1 : D'ADOPTER la décision modificative n° 1 comme indiqué ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur le président ou son représentant sont autorisés à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cet effet.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

La délibération est adoptée.

Le Vice-Président du CCAS,

Christian ALLIOD



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Décision modificative n°1

Date de décision: 23/09/2024

Date de réception de l'accusé 30/09/2024

de réception :

Numéro de l'acte : DEL2024_021

Identifiant unique de l'acte : 001-260103585-20240923-DEL2024_021-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Flux DM1 CCAS 2024.xml (99_BU-001-260103585-20240923-DEL2024_021-BF-1-1_1.xml)

Annexe : DEL 21 - Décision modificative n°1.pdf (70_DE-001-260103585-20240923-DEL2024_021-BF-1-1_2.pdf)

Décision modificative n°1

Annexe : Signatures DEL 21.pdf (71_AN-001-260103585-20240923-DEL2024_021-BF-1-1_3.pdf)

signatures décision modificative n°1